Conseil d'établissement

École Marguerite-De Lajemmerais

Procès-verbal de la rencontre du 17 novembre 2020

Étaient présents sur TEAMS:

Directrice de l'école : Nadine Leduc

Parents: Antoine Gagné, Jean-François Belleau, Annick Daigneault, Sherly Auguste, Brigitte

Geoffroy.

Enseignant.e.s: Yves Bernier, Guergana Boyadjieva, Mina Mabssout, Véronique Mercier

Personnel professionnel: Nathalie Bastien, Catherine Bergeron-Cantin

Élève : Flavie Belleau

Était absent : Kwamou Nanhou Guy Melain.

1. Mot de bienvenue

2. Quorum à 18h36 et Ouverture de la réunion à 18h36

3. Lecture de l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour par M. Belleau et secondé par Annick Daigneault

4. Adoption du PV_CE_6 octobre 2020

Adoption par Yves Bernier et secondé par Véronique Mercier

5. Suivi de la rencontre du 6 octobre. Information

5.1 **Régie interne**

Adoption de la nouvelle régie interne par M. Belleau et secondé par Nathalie Bastien

6. Mot du président du CE

Information: Démission d'un parent au CE: Catherine Boucher

Nouveau parent au CE: Mme Brigitte Geoffroy

Élève sur le conseil : Flavie Belleau, présidente du conseil des élèves

6.1 Correspondance

Aucune

6.2 Loi 40 – Formation

Formation sur la nouvelle gouvernance scolaire obligatoire. Voir le webinaire reçu par courriel. Pas de reddition de compte pour le moment à ce sujet.

7. Période au public

Pas d'interventions

8. Intervention de la direction

8.1 Situation en lien avec la COVID-19

Il y a une éclosion à l'école. De nouvelles mesures ont été mises en place avec la DRSP.

Des parents envoient leurs enfants symptomatiques ou en attente d'un test alors qu'ils devraient les garder à la maison. Cela a donné lieu à plusieurs cas de contamination à l'école.

La direction travaille en étroite collaboration avec la santé publique. La situation est contrôlée à l'interne. L'école a été entièrement désinfectée au cours de la fin de semaine. La DRSP devrait envoyer ses recommandations sous peu. Comme elles ont été envoyées le 18 novembre, les voici : les élèves de 3^e et de 4^e secondaire ainsi que les enseignants et le personnel concernés devront être testés les 19 et 20 novembre 2020.

9. Affaires éducatives

9.1 Plan de lutte contre l'intimidation

Continuité d'un plan d'action défini l'an dernier étant donné que le plan de formation n'a pu être mené à terme à cause du confinement des écoles de mars à juin 2020 ; ajout d'un volet sensibilisation à la cyber intimidation et développement d'un protocole en toxicomanie; il y a un intervenant en toxicomanie au CSSDM. Mme Tramini est porteuse du dossier et il y a la TES, Mélanie Boucher et la psychoéducatrice, Catherine Bergeron-Cantin, qui font partie du comité.

9.2 Tableau des activités éducatives proposées

Pour l'instant, il y a des activités qui ont lieu à l'école (voir tableau) ou des ateliers en lien avec le plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Par exemple, il y a un atelier sur la prévention contre la toxicomanie en sec. 3; en sec. 2, il y a des ateliers sur la prévention contre la violence et l'intimidation.

Adoption du tableau des activités par M. Bernier et c'est secondé par Antoine Gagné.

Question de Mme Annick Daigneault: Est-ce que les élèves autistes sont sensibilisés à la lutte contre la violence et l'intimidation? La réponse est transmise par Catherine Bergeron-Cantin au point 11.4

Proposition de M. Belleau: Que le Conseil d'établissement de l'école Marguerite-De Lajemmerais insiste sur l'importance de pouvoir utiliser les sommes réservées aux activités extérieurs pour des activités intra-muros, et que le Centre de service fasse les représentations nécessaires à cet effet auprès du ministère de l'éducation.

Proposition appuyée par Annick Daigneault

9.3 Guignolée décembre 2020

Mardi 15 et mercredi 16 décembre (ou à une date antérieure advenant la fermeture des écoles) sont les journées prévues pour la guignolée; les denrées seront recueillies et les élèves qui font des dons pourront être en civil cette journée-là; les denrées seront mises en quarantaine par l'organisme.

L'activité de la guignolée se déroule durant deux jours pour permettre à tous les niveaux de contribuer étant donné la présence des élèves du 2^e cycle un jour sur deux.

Activité approuvée par Yves Bernier et c'est secondé par Antoine Gagné.

9.4 Uniformes scolaires

Question d'un parent : Est-ce qu'il est possible pour les jeunes de porter les deux collections de l'uniforme (collection pour garçons et collection pour filles) peu importe leur genre?

Réponse de la direction : Oui. Les jeunes peuvent utiliser l'une ou l'autre des collections ou des pièces de vêtements des deux collections peu importe leur genre. Cela n'a pas été un enjeu à Marguerite comme ce fut le cas dans d'autres écoles. La seule demande qui pourrait être faite concerne un coton ouaté qui pourrait être disponible autant pour les cours d'éducation physique que les cours en classe.

10. Affaires administratives

10.1 Travaux école (Information)

<u>Chantier qui commencera au printemps à l'intérieur de l'école</u>: le contrat sera octroyé avant la fin décembre pour la réfection des ascenseurs de l'école. L'ascenseur no 2 devrait commencer le 22 mars 2021; du 12 juillet au 5 novembre 2021, c'est l'ascenseur no 1 qui devrait être remplacé (Chantier de 31 semaines). Les fontaines d'eau resteront accessibles aux élèves.

<u>Chantier qui commencera au printemps à l'extérieur</u> (durée d'environ 10 ans) : l'enveloppe extérieure du bâtiment doit être refaite; les fenêtres des classes ne seront pas remplacées, car elles sont relativement récentes mais les fenêtres des cages d'escalier seront remplacées en plus des briques et de la maçonnerie de la plupart des murs de l'école (en différentes phases-voir plan des travaux en annexe). Les travaux ont été organisés pour déranger le moins possible les élèves durant leurs cours, mais il y aura tout de même cohabitation des travailleurs et des élèves par moment.

(Chargée de projets : Mme Sasseville)

Les plans du chantier montrent l'emplacement de l'agrandissement du bâtiment. Il y aura étude de faisabilité de cet agrandissement ou de la construction de la nouvelle école transitoire. Nous percevons présentement qu'il n'y a pas eu unanimité quant à la poursuite de cet agrandissement. M. Belleau souhaite que le CE rédige une lettre afin de souligner de nouveau notre désaccord face à cette nouvelle construction. Il rédigera une ébauche de lettre qui sera envoyée à Mme Leduc pour circulation. (Voir ébauche à l'Addenda au point 10).

(Chargée de projets : Mme Lapointe)

Question de Mme Geoffroy: il y a eu des sommes du gouvernement pour la ventilation des écoles? Qu'en est-il pour l'école?

Réponse de la direction :

Sur les 20 millions prévus, il y en a très peu qui seront redirigés vers notre école, car il n'y a pas de ventilation mécanique dans notre école sauf dans l'auditorium, les cafétérias et certains gymnases. La ventilation est tout à fait possible par les fenêtres.

Nous avons un système de chauffage par chaudières. Le plan d'entretien qui vient du CSSDM exige que les systèmes soient inspectés 3 fois par année et cela sera augmenté à 4 fois cette année en plus des inspections mensuelles faites par notre équipe de concierges.

10.2 Budget 2019-2020 (Information – préliminaire)

Les dépenses sont réparties sur 10 mois. Il y a eu moins de dépenses l'an dernier. Surplus entre 80 et 85 000\$ (somme provisoire qui correspond à 5% du budget annuel). Cette somme viendra combler des déficits dans les écoles primaires qui ont ouvert leurs services de garde durant le confinement généralisé au printemps. La version finale sera apportée à un prochain conseil lorsqu'elle sera définitive.

11. Rapports des partenaires

11.1 Élève : Aucun

11.2 Enseignants : Rapport de l'Alliance- M. Bernier demande une résolution du CE concernant l'affectation des orthopédagogues qui appuie la déclaration conjointe des parents et de l'Alliance.

Lecture de la déclaration des parents et de l'Alliance par Yves Bernier (voir document en annexe).

M. Bernier propose de faire connaître l'opinion des membres du CE, qui va dans le même sens que celle des parents et de l'Alliance, à l'effet que les orthopédagogues ne devraient pas combler le manque de personnel enseignant dans les classes mais poursuivre leur travail d'orthopédagogie auprès des élèves HDAA.

Proposition secondée par Catherine Bergeron-Cantin

11.3Parents : M. Gagné va faire des représentations pour faire connaître la résolution du CE concernant l'affectation des orthopédagogues.

Les 5 parents qui vont faire partie du CA du CSSDM ont été choisis selon leurs différents horizons afin de bien représenter l'ensemble des parents.

Élection du Président et du trésorier au comité de parents ainsi que 4 conseillers de chaque secteur (Nord, Sud, Est et Ouest).

Il y a eu des comités de parents créés dans différentes régions.

11.4 Personnel professionnel : Réponse de Catherine Bergeron-Cantin à une question d'Annick Daigneault en lien avec le plan de lutte au point 9.2 : La psychoéducatrice attitrée aux élèves TSA, Mme Marie-Chantal Boivin, a préparé des dépliants pour sensibiliser les élèves des groupes TSA à la lutte contre l'intimidation. Le comité se penchera sur la meilleure façon de sensibiliser les jeunes à cette réalité.

12 Varia

12.1 Cadre inclusif

Le document sera envoyé aux membres du CE pour la prochaine rencontre, mais la direction informe le comité que dans le contexte actuel, il serait préférable d'attendre que la situation se soit stabilisée avant d'en parler au milieu afin d'avoir une plus grande écoute et adhésion du personnel. Proposition de M. Bernier : le mettre à l'ordre du jour du prochain CE. Proposition acceptée.

13 Levée de l'assemblée à 20h17

Proposée par Antoine Gagné et secondé par Véronique Mercier

Antoine Gagné	Nadine Leduc
Président du CE	Directrice

Rapport écrit par Nathalie Bastien le 18 novembre 2020 pour le CE de l'école Marguerite-De Lajemmerais

Addenda au point 10 du PV_17 novembre 2020

Nous apprenions récemment avec un certain étonnement, que le Centre de service continue de projeter la construction d'une école primaire dans la zone verte du terrain de l'École Marguerite-De Lajammerais. À plusieurs reprises, le Conseil d'établissement s'est prononcé contre la construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain de l'école. Nous nous sommes prononcés tout aussi formellement contre la modification nécessaire de l'acte d'établissement.

Nous vous rappelons que selon l'article 40 de la Loi sur l'Instruction publique :

Le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

Il est important de comprendre que dans l'esprit du législateur, l'article 40 vise plus qu'une simple consultation de courtoisie. Le Conseil d'établissement s'étant déjà prononcé contre la modification nécessaire à l'acte d'établissement nous comprenons mal que ce projet soit encore au menu.

Il faut comprendre que pour le Conseil d'établissement, ce projet va à contrecourant. Des centaines d'écoles se battent actuellement pour mettre en œuvre des projets de verdissement des cours de récréation. La Ville de Montréal investit des centaines de milliers de dollars annuellement afin d'augmenter et de maintenir les espaces verts sur son territoire.

Nous aimerions donc réitérer notre opposition à ce projet et nous insistons afin que la volonté de la communauté scolaire de l'école soit respectée.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame Untel, l'expression de nos sentiments distingués